



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement

Question écrite n° 127313

## Texte de la question

M. Joël Regnault attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur la question de la situation du diplôme de compétence en langue française professionnelle. Le diplôme de compétence en langue française professionnelle est un diplôme national professionnel qui atteste les compétences, acquises par des adultes en langue de communication usuelle et professionnelle, communes à l'ensemble des secteurs d'activité économique. Il a été institué par l'article 1er du décret n° 2010-469 du 7 mai 2010 et repris par l'article D. 338-33 du code de l'éducation. Pour ceux qui l'obtiennent, il est parfois leur seul diplôme et est une grande source de fierté et d'estime de soi. Pour autant, la préparation de ce diplôme par les organismes agréés est rendue complexe par les difficultés rencontrées pour accéder aux informations afférentes aux programmes et aux examens. Par ailleurs, ce diplôme n'est pas suffisamment mis en valeur ce qui rend plus difficile sa reconnaissance par les employeurs, et ce malgré sa vocation professionnelle. Pourtant ce diplôme a toute sa place dans l'édifice de l'apprentissage du français à côté du DILF ou du DELF pro. Il lui demande donc quelles mesures il envisage d'adopter pour que ce diplôme soit plus facilement accessible dans sa préparation et dans la transparence des programmes et pour en assurer une plus grande reconnaissance auprès des professionnels.

## Données clés

**Auteur :** [M. Joël Regnault](#)

**Circonscription :** Yvelines (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 127313

**Rubrique :** Langue française

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 31 janvier 2012, page 895

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)